

## LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN : ENJEUX STRATEGIQUES POUR LE MAGHREB ? Eléments pour une relance du débat

Najat ZATLA , Maître de Conférences « A », UNIVERSITE D'ORAN 2.

بعد مرور عقدين على إطلاق بروتوكول برشلونة، و "المنطقة" الأورومتوسطية، كفضاء تضامن اجتماعي واقتصادي، لا وجود لها. الشاطئ الجنوبي للبحر المتوسط عبارة عن كتل من دول غير مستقرة سياسيا اجتماعيا واقتصاديا تعمل في بيئة تميزها سلسلة من الأزمات المالية والاقتصادية التي هزت الاتحاد الأوروبي. وكانت الفوائد المتوقعة من عملية برشلونة من حيث النمو الاقتصادي أقل من التوقعات. الأزمة المالية التي شنت الصرح الأوروبي تشير إلى أن إرساء المنطقة المغربية إلى أوروبا ليست خالية من المخاطر لتنميتها لاقتصادية، وخاصة في سياق تحول سياسي غير مستقر

### Résumé

Deux décennies après le lancement du processus de Barcelone, la « région » euro méditerranéenne, au sens d'espace de solidarité sociale et économique, n'existe pas. La rive sud méditerranéenne est un conglomerat de pays instables politiquement, socialement et économiquement évoluant dans un environnement marqué par une série de crises financières puis économiques qui ont ébranlé l'Union Européenne. Les retombées escomptées du processus de Barcelone en termes de croissance économique ont été en deçà des attentes. L'édifice européen que la crise financière a fissuré fait prendre conscience que les modalités actuelles d'arrimage des pays du Maghreb à l'Europe n'est pas exempt de risques pour leur développement économique.

**Mots clés :** Processus de Barcelone, relation euro maghrébine, accords de libre échange, investissements étrangers, crise économique européenne, transition politique

### Abstract

Two decades after the launch of the Barcelona Process, the euro-mediterranean "region", as space of social and economic solidarity, does not exist. The southern mediterranean shore is a conglomerate of unstable countries, politically, socially and economically, operating in an environment marked by a series of financial and economic crises that have shaken the European Union environment. The expected benefits of the Barcelona process in terms of economic growth have been below expectations. The European edifice that the financial crisis has cracked made people aware that securing the Maghreb to Europe is not free from risks to their economic development, especially in the context of unstable political transition.

## INTRODUCTION

Fin novembre 1995, le processus de Barcelone est lancé<sup>1</sup>. L'idée directrice de ce projet est la mise en place d'une « zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité » dans la région euro-méditerranéenne.

Près de deux décennies plus tard, la « région » euro méditerranéenne, au sens d'espace de solidarité sociale et économique, n'existe pas. La rive sud de l'espace méditerranéen est un conglomérat de pays instables politiquement, socialement et économiquement. Ces « crises internes » se déroulent dans un environnement régional plus large marqué par une série de crises financières puis économiques qui ont ébranlé l'édifice européen auxquels ces pays sont étroitement liés et dont ils escomptaient, à l'instar des pays de l'Europe de l'Est, un big push salvateur.

Notre objectif dans ce travail est de comprendre, dans le cas particulier des pays du Maghreb central<sup>2</sup>, pourquoi ce processus (et les différents prolongements qui lui ont été donnés) qui devait constituer un gage d'intégration et de modernisation économique, un facteur de démocratisation, "une politique d'harmonisation sociale en Méditerranée et un élément de stabilisation des Etats confrontés à un environnement régional difficile "(B. Hibou, L. Martinez, 1998)<sup>3</sup>, n'a pas atteint les objectifs affichés.

Nous partirons pour cela d'une analyse factuelle de la situation économique des pays du Maghreb central. Nous étudierons, ensuite, en faisant parfois le parallèle avec les PECO<sup>4</sup>, la nature de leur relation économique avec l'Union européenne en mobilisant plusieurs indicateurs (balance commerciale, investissements directs étrangers, aides publiques). Puis nous tenterons de mettre en évidence quelques facteurs explicatifs de l'échec de cette relation. Nous concluons sur un ensemble d'interrogations qui doivent présider à sa refondation.

---

<sup>1</sup> Les pays signataires du protocole de Barcelone sont les Etats membres de l'UE et les douze pays tiers méditerranéens : Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie, Chypre, Malte, Egypte, Israël, Autorité palestinienne, Jordanie, Syrie et Liban.

<sup>2</sup> Les pays du Maghreb central retenus dans cet article sont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Le choix de ces trois pays est principalement motivé par les liens historiques et les relations très fortes qu'ils entretiennent avec l'Union Européenne particulièrement avec la France leur principal partenaire économique mais aussi principal promoteur de la Conférence de Barcelone et, un peu plus tard, de l'Union pour la Méditerranée.

<sup>3</sup> B. Hibou, L. Martinez, 1998 ; « Le Partenariat euromaghrébin : un mariage blanc ? » in Les É t u d e s d u C E R I, N° 47 - novembre 1998

<sup>4</sup> PECO : pays d'Europe centrale et orientale, avant leur intégration à L'UE.

## 1. LE CONTEXTE HISTORIQUE

### - En Europe

Sur les raisons qui ont prévalu à la tenue de la Conférence de Barcelone, on retrouve deux explications. La première est qu'elle serait avant tout « une réponse de l'Union européenne face à l'omniprésence des Etats-Unis en Méditerranée ». Réponse qui va trouver un écho positif dans les PSEM qui craignent une marginalisation à l'heure de la constitution des grands blocs régionaux, ALENA, en Amérique du Nord, Mercosur, en Amérique du Sud, ASEAN en Asie du sud est.

Pour la seconde<sup>5</sup> « l'islamisme traverse de part en part la rhétorique euro-méditerranéenne, dès les premiers textes (la déclaration et le premier programme de travail de 1995), mais masqué par l'emploi systématique d'un autre mot qui, lui, est récurrent : celui de « terrorisme ». Appréhendé à travers ce seul prisme, l'islamisme apparaît central dans la logique du partenariat, du consensus qui le sous-tend et de son mode opératoire. »<sup>6</sup> Olfa (2003)

### - Dans les pays du Maghreb

Fin 1995, au Maroc et en Tunisie, le plan d'ajustement structurel est déjà mis en œuvre depuis une décennie. Les équilibres macro-économiques sont rétablis mais leur coût social est lourd. L'accroissement continu de la dette publique et les déséquilibres macroéconomiques ont conduit le Maroc en 1983 et la Tunisie en 1986 à adopter une série de mesures devant marquer leur passage à l'économie de marché : ouverture économique, libération des prix, libéralisation des échanges et démantèlement des protections douanières, codes d'investissement très favorables à l'investissement étranger, privatisations des entreprises publiques, dépréciation de la monnaie nationale, réduction de la dépense publique. Pour mieux marquer la libéralisation de leur économie et son ouverture au reste du monde les deux pays ont signé quelques mois plus tôt les accords de l'OMC.

L'Algérie, de son côté, a entamé depuis la fin des années 80 une série de réformes allant dans le sens d'une libéralisation économique, qui figureront en 1994, parmi les conditionnalités de PAS qu'elle sera contrainte d'adopter. Les pays du Maghreb, à l'instar de l'ensemble des pays en développement ayant privilégié l'endettement externe comme mode de financement de l'économie ont dû infléchir leurs politiques économiques sous le poids de la contrainte extérieure. Le recours à l'investissement direct étranger (IDE) leur apparaît désormais comme *l'alternative*, l'unique sortie de crise, le dernier moyen d'ancrage à l'économie mondiale. A l'instar des groupes régionaux d'Amérique (ALENA, MERCOSUR) ou de l'Asie du sud-est (ASEAN), l'intensification des flux d'investissements étrangers est, pour les pays de

---

<sup>5</sup> Une série d'attentat a touché la France

<sup>6</sup> Lamloum Olfa, « L'enjeu de l'islamisme au cœur du processus de Barcelone », *Critique internationale*, 2003/1 no 18, p. 129-142. DOI : 10.3917/crii.018.0129

la rive sud de la Méditerranée<sup>7</sup>, dont les pays du Maghreb, au cœur du dispositif du partenariat euro-méditerranéen. Les accords de Barcelone reposent sur l'instauration, à terme, d'une zone de libre circulation des marchandises et services mais aussi des capitaux au sein de la zone.

De toute évidence, dans ce scénario, pour les pays du Maghreb, comme d'ailleurs pour l'ensemble des autres PSEM signataires de l'accord<sup>8</sup> et surtout pour ceux qui ont déjà signé les accords de libre échange dans le cadre des accords de l'OMC ou d'autres conventions multilatérales, ce sont les flux de capitaux sous forme d'investissement direct étranger (IDE) qui sont escomptés parce qu'ils constituent la modalité d'intégration à l'économie mondiale. Ainsi que le note G Kébabdjian (1995), pour eux, l'enjeu du « nouveau régionalisme n'est pas « l'ouverture » déjà plus ou moins acquise mais « l'intégration » de leurs économies nationales à travers la mobilité du capital et la réorganisation des zones de localisation de la production. La conférence de Barcelone est avant tout un signal supplémentaire en direction des investisseurs privés, garantissant l'adhésion irrévocable à la logique de marché et à la conduite de politiques économiques orthodoxes.

## **2. QUELQUES EVIDENCES FACTUELLES**

Dans son volet économique la déclaration de Barcelone souligne que le Partenariat euro-méditerranéen a pour finalité « l'instauration progressive du libre-échange par l'appui au processus de transition économique, que « le libre-échange ne constitue pas un objectif en soi mais un vecteur de compétitivité et d'insertion dans les échanges internationaux au bénéfice d'un accroissement des niveaux de vie ».

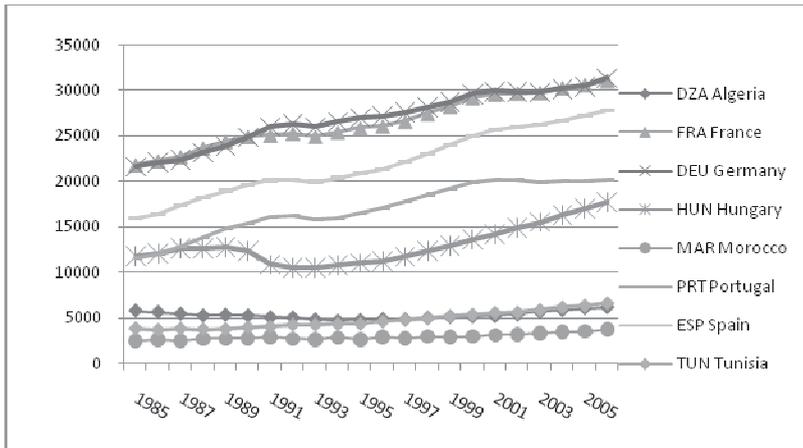
### **2.1 Des économies quasi stationnaires**

Près de quinze ans après la Conférence de Barcelone, et avant même les crises, économique au Nord et politique au sud, les pays du Maghreb central ne sont pas engagés dans un processus de convergence avec l'Union européenne.

---

<sup>7</sup> Pour les pays de la rive Nord méditerranéenne ce sont d'abord des objectifs de sécurité et de limitation des flux migratoires qui sont recherchés.

**Figure 1 : Evolution du PIB per capita (PPP)**



*Source : réalisé par l'auteure à partir de WDI (2008)*

La convergence régionale mesurée par le PIB par habitant est très faible, contrairement à celle enregistrée pour les pays du PECO avant même leur intégration à l'UE.

## 2.2 Les échanges commerciaux

Malgré une légère diversification de leur partenaires commerciaux au cours de la dernière décennie (notable surtout pour l'Algérie et le Maroc) l'intégration commerciale des pays du Maghreb avec l'UE (et parmi les pays de l'UE avec la France et l'Espagne) est très prononcée, les rendant particulièrement vulnérables à la crise de croissance qu'elle traverse.<sup>9</sup>

Le Maroc et la Tunisie enregistrent depuis plus d'une décennie une dégradation continue de leurs balances courantes respectives. Dans son rapport 2012, le FEMISE note que « l'ultra-dépendance des exportations de la Tunisie vis-à-vis de ses partenaires européens est le problème principal. Près de 44% des exportations tunisiennes sont exclusivement destinées à la France, à l'Italie et à l'Allemagne et 6 pays européens figurent parmi les 10 principaux partenaires d'exportation de la Tunisie ».

Le Maroc enregistre une dégradation continue du taux de couverture de ses importations : il est de 42,8% en 2009, perdant 27 points par rapport à 1998 (70%) et 31 points par rapport à 1997 (74%)<sup>10</sup>. L'offre de produits destinés à l'export reste largement marquée par la prédominance de quelques produits : les engrais naturels et chimiques (39,5%), l'acide phosphorique (27,4%) et les composants électroniques

<sup>9</sup> Le rapport de la Banque Africaine de Développement (2013) évalue la dépendance à l'UE pour le commerce à 49% pour l'Algérie, 58% pour le Maroc et 73% pour la Tunisie

<sup>10</sup> Source : « *compétitivité des exportations marocaines : quel bilan ?* Direction des études et des prévisions financières. (Ministère de l'économie et des finances du Maroc) 2012

(8,5%) pour les demi-produits ; les vêtements confectionnés (42,9%) et les articles de bonneterie (17,2%) pour les produits finis de consommation<sup>11</sup>

Si la balance courante de l'Algérie a mieux résisté, elle le doit exclusivement au contenu de ces exportations constitué à plus de 97% par les hydrocarbures. En effet, ses importations en provenance de l'Union européenne sont passées de 8,2 milliards \$ US en moyenne annuelle avant la mise en œuvre de l'Accord d'Association (2002 à 2004) à 24,21 milliards \$ US en 2011, soit une augmentation de près de 200 %.<sup>12</sup>

**Tableau 1: Balance courante (en millions de \$)**

	2000	2003	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Algérie	9.142	8.808	28.950	30.600	34.452	0.411	12.131	19.797	12.269
Maroc	-0.478	1.591	1.412	-0.070	-4.637	4.949	-3.749	-8.052	-9.363
Tunisie	0.821	0.735	-0.619	-0.917	-1.712	1.234	-2.105	-3.402	-3.671

*Source : données Banque mondiale 2013 (WDI en ligne)*

Il était certes attendu, qu'à court terme, le déficit commercial s'accroisse. Alors que le démantèlement tarifaire et de la libéralisation du commerce extérieur exercent un choc direct sur les importations, l'adaptation de l'économie locale à la concurrence externe demande un temps plus long : celui de la réallocation des facteurs de production locaux dans les segments de production pour lequel le pays dispose d'un avantage comparatif; celui de l'amélioration de l'attractivité du pays en termes d'investissement étranger et partant celle de la compétitivité de l'économie à l'exportation . Mais ce déficit qui ne devait être que temporaire, est manifestement structurel<sup>13</sup> et il s'est accentué depuis la crise de la zone euro. La dégradation s'est

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> En Algérie les exportations des produits manufacturés et des produits agricoles et alimentaires restent insignifiantes même si elles ont connu une certaine évolution puisqu'elles sont passées de 552 millions \$ US en 2005 à 1 milliards de \$ US en 2010 (Source : ministère du commerce. <http://www.mincommerce.gov.dz>)

<sup>13</sup> Cieslik et Hagemeyer (2009) montrent à l'aide d'un modèle de gravité augmenté que si les accords de l'UE ont augmenté de façon significative les importations des pays du MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) de l'UE, ils n'ont pas eu un impact positif sur les exportations vers l'UE.

accélérée depuis 2007 et « d'une manière générale, les pays qui entretiennent des liens étroits avec la zone euro, comme la Tunisie et le Maroc, sont plus lourdement touchés par les chocs de croissance subis par leurs partenaires européens » (rapport Femise 2012).

De nombreuses études empiriques s'accordent sur le constat que les États membres de l'UE sont les principaux bénéficiaires des accords d'association euro-méditerranéens qui ouvrent les marchés de la zone MENA aux produits industriels de l'UE tout en gardant fermés les leurs aux importations de produits agricoles en provenance de cette même zone.<sup>14</sup> Les nouveaux accords d'association n'ont pas apporté de progrès dans le domaine de la libéralisation du commerce des produits agricoles. Par ailleurs, pour A. Cieřlik et J. Hagemeyer<sup>15</sup> (2009) l'UE « en continuant à subventionner la production agricole à travers la PAC coûteuse et inefficace qui contrebalance l'avantage comparatif des pays de la région » les empêche de tirer des gains de leurs relations commerciales et freinent leur développement »

### 2.3 Les investissements directs étrangers

La signature des accords de libre échange, jugés pourtant dès leur conception comme profondément inégaux, n'avait de sens pour les pays du Maghreb que comme gage de leur volonté de s'ancrer industriellement à l'espace européen. Pour eux le bouclage du dispositif ne pouvait s'opérer que par les IDE<sup>16</sup> qui leur permettraient d'améliorer leur compétitivité, de préserver et de renforcer leur tissu productif fortement menacé par le démantèlement tarifaire.

Force est de constater que les délocalisations de segments productifs de l'Europe vers les pays du Maghreb ont été insignifiantes comparativement au reste du monde et leur effet de diffusion sur l'économie faible. La signature des accords n'a amélioré en rien l'attractivité des pays du Maghreb en termes d'IDE<sup>17</sup> malgré des efforts importants et coûteux (élaboration de divers schémas d'incitation, de programmes de privatisation des entreprises publiques ; libéralisation externe à la

---

<sup>14</sup> Cette situation est particulièrement préjudiciable pour le Maroc qui détient un avantage comparatif dans ce domaine.

<sup>15</sup> Andrzej Cieřlik , Jan Hagemeyer « Assessing the impact of the EU-sponsored trade liberalization in the MENA countries »

<sup>16</sup> Kebaidjan, et Cercle des économistes

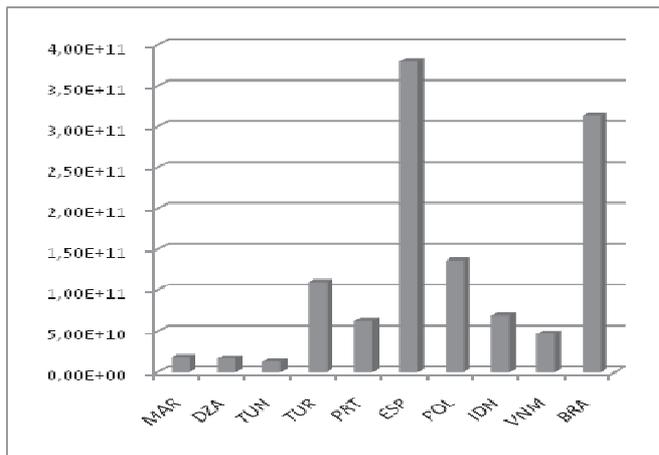
<sup>17</sup> Sur la faiblesse de l'effet de diffusion des délocalisations, voir A. Ferguene et E. Ben Hamida,(1998) « Les implantations d'entreprises off shore en Tunisie : quelles retombées sur l'économie ? » (pp. 50-68), *Monde arabe, Maghreb-Machrek*, n° 160, avril-juin 1998.,N. Zatlà et R. Bouklia Hacène (2000), N. Zatlà (2006)

fois bilatérales et multilatérales ; dérégulation de l'IDE ; avantages fiscaux, amélioration de l'image de marque du pays à l'étranger...)<sup>18</sup>.

Au Maroc, l'IDE, très faible jusqu'en 1986, amorce une croissance continue de 1987 à 1994. Puis son attractivité relative se dégrade. Les quelques IDE enregistrés au cours de la décennie 90 sont le résultat de reconversions de la dette, de privatisations ou de concessions dans les services. L'IDE en Tunisie connaît également une légère croissance au début des années quatre-vingt. Mais celle-ci s'essouffle rapidement. De 1984 à 1991, les flux sont faibles et stagnants (moins de 100 millions de\$ par an.). L'évolution en dents de scie caractéristique de la dernière décennie, correspond, là aussi, à des opérations conjoncturelles liées à la vente de concessions dans le domaine des services. En Algérie le secteur de l'énergie attire l'essentiel des IDE en provenance des pays développés.

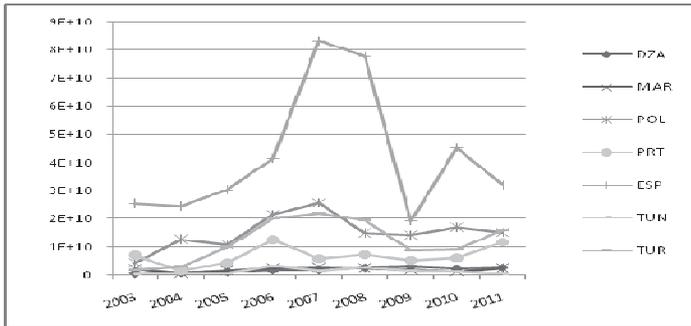
A partir des années 2000, malgré une légère croissance des flux, les IDE à destination du Maghreb restent insignifiants que ce soit en termes de flux ou de stocks.

Figure 2 : stock d'IDE entrant de 2002 à 2011



<sup>18</sup> M.H, Lahouel (1999) et ERF (1998).MINEFI-DREE (2002), DREE 2002

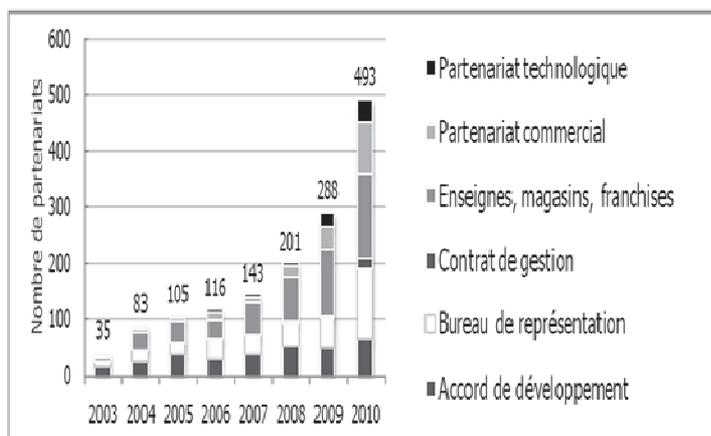
**Figure 3 : flux d'IDE entrant de 2002 à 2011**



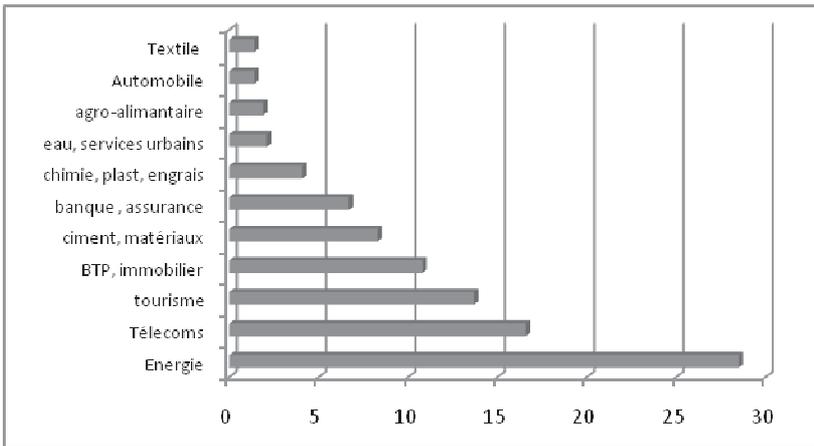
*Source : réalisés par l'auteur à partir de WIR 2013*

Par ailleurs les IDE et autres formes de partenariat viennent en grande partie constituer un support à des activités commerciales (grande distribution, concessionnaires) ou de services plutôt que développer le tissu industriel (Figure 4)

**Figure 4: nature des partenariats annoncés (dans la région MED-11)**



**Figure 5: répartition sectorielle des IDE au Maghreb (en % des flux)**



*Source : Rapport ANIMA 2011 et données ANIMA 2011*

L'UE reste le principal fournisseur d'IDE au Maghreb, mais sa part relative décline et, alors que les Etats-Unis investissent 18 % de leurs IDE dans leur Sud, le Japon investit 25 % en Chine, en Thaïlande, en Corée et au Vietnam ; la France et l'Europe n'investissent que 2% à 3% dans leur Sud. (Guigou, 2007)<sup>19</sup>

### **3. LES RAISONS D'UN « ECHEC »**

#### **3.1 Un potentiel d'attractivité et peu d'attraction**

Pourquoi les IDE européens n'affluent- t-ils pas vers les pays du Maghreb ? Pourquoi un tel gap entre le niveau de l'IDE dans le Maghreb et son potentiel d'attractivité<sup>20</sup> ? Les causes relevées par la littérature sont multiples : tour à tour sont évoqués la concurrence exercée par les PECO en terme d'attractivité (HUGON ,1999)<sup>21</sup> ; le faible niveau des infrastructures, le rôle dissuasif des institutions, Michalet (2002), Méon et Sekkat (2003), Bénassy-Quéré et alii (2005), un environnement peu concurrentiel des marchés, l'absence d'un tissu industriel.

La littérature montre cependant que les Etats des pays d'origine des IDE ont souvent joué un rôle non négligeable dans l'amélioration de l'attractivité des pays d'accueil. C'est notamment le cas de l'Espagne puis des pays du PECO avant leur intégration à l'UE. Dans l'ensemble de ces pays la mise à niveau des institutions, des infrastructures et des entreprises locales aux conditions requises par les filiales étrangères en termes de compétitivité a été un préalable aux flux d'IDE.

<sup>19</sup> J.L. Guigou (2007) « La reconexion des Nords et des Suds : l'émergence de la région méditerranéenne. La théorie des quartiers d'orange »in Actes du Forum III « Maroc 2030 dans l'espace Maghreb : Approches pour une nouvelle géographie économique.

<sup>20</sup> R. Bouklia Hacène, N. Zatla, ( 2000) « Investissements directs étrangers et croissance dans les pays tiers méditerranéens , » FEMISE .

<sup>21</sup> Pour Hugon (1999), « il existe un trade –off tant commercial que financier entre les PECO et Les PSEM

### 3.2 Un engagement européen trop faible pour constituer un choc

Alors que les investissements directs dans les PECO ont été précédés d'un puissant programme de mise à niveau tant institutionnel qu'en direction des entreprises locales, le programme PHARE<sup>22</sup>, l'engagement européen en direction des pays du Maghreb par le biais des programmes MEDA est, comparativement, totalement insignifiant que ce soit en termes absolus ou relatifs.

De surcroit les montants engagés bien que modestes ont été partiellement dépensés.

MEDA I et MEDA II (1995-2004) en millions d'euros			
	Algérie	Maroc	Tunisie
engagements	396,8	1333,1	756,6
décaissements	104,9	570,6	485,7

Source : *commission européenne 2005*

Parmi les raisons avancées « une progression difficile de certaines réformes conditionnelles et les difficultés bureaucratiques de et avec la Commission Européenne ».

Pour Hibou (1998) « la faiblesse des engagements financiers et encore plus des décaissements laisse à penser qu'ils s'agit là davantage d'intérêts d'ordre politique et symbolique ».

Par ailleurs les programmes MEDA ont été focalisés sur l'assistance aux pays pour l'ajustement structurel et la libéralisation des échanges<sup>23</sup> alors que les programmes en direction des PECO ont eu un contenu dynamique et sectoriel. Dans un premier temps, il s'agissait de les accompagner dans leur transition vers l'économie de Marché (programme Phare de 1989 à 1997). Ensuite de les aider dans la phase de pré -adhésion (programme Phare à partir de 2000 complété à partir de 2000 par les programmes ISPA et SAPARD ; le premier de mise en conformité avec la législation européenne dans les secteurs de l'environnement et des transports ; le

---

<sup>22</sup> Dans le cadre du programme PHARE cordonné par la Communauté Européenne, les transferts nets de ressources au « groupe des 5 pays de l'Est (Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie) » par le G24 sont estimés à 70 milliards en 5 ans (1990-1995) et correspondent à un accroissement de moitié de la capacité d'importation annuelle en devises convertibles par rapport au niveau de 1989. Ce montant représente le double de ce qui avait été transféré aux pays d'Amérique latine durant les années 70, période d'aide la plus élevée et trois fois l'aide aux pays d'Afrique subsaharienne Adda et Colin (1990)

<sup>23</sup> Les programmes MEDA donnent essentiellement lieu à des interventions d'experts ou de sociétés d'expertise européennes (quelque fois faiblement associées à des sociétés similaires locales) fournissant des consultations à des institutions locales (ministères, organismes publics, ou des institutions ad-hoc créées) pour réaliser des réformes institutionnelles agréées dans les programmes indicatifs.

second en soutien du développement rural et de mise en conformité au niveau agricole.

### **3.3 Impact sur l'amélioration de la capacité concurrentielle**

La capacité concurrentielle des pays du Maghreb ne s'est pas améliorée ni vis-à-vis de l'extérieur ni à l'intérieur. En Algérie, au niveau interne, la libéralisation du commerce s'est traduite par un remplacement des monopoles publics d'importation par de quasi monopoles privés bénéficiant de situation de rente.

S'agissant du Maroc et de la Tunisie, le démantèlement tarifaire n'a pas amélioré leur compétitivité à l'exportation. Dans son rapport annuel 2012, le Femise souligne que bien que « les droits de douane se sont littéralement effondrés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, passant de 33% en 1993 à 1% en 2008 » cela a eu un effet faible sur la productivité des entreprises. Prenant l'exemple des entreprises marocaines, l'étude montre qu'une « baisse de 10 points des droits de douane a permis une augmentation de la productivité comprise entre seulement 0,5 et 1 » et que « par conséquent l'ouverture concurrentielle n'a pas encore stimulé la compétitivité des entreprises ».

### **3.4 La réallocation des ressources**

L'économie des pays maghrébins continue à être peu diversifiée et reste globalement cantonnée dans le secteur manufacturier sur des segments de production à faible valeur ajoutée, intensifs en main-d'œuvre (Maroc, Tunisie) ou en ressources (Maroc, Algérie). Palméro et Roux (2004) montrent à partir d'une étude fine du contenu des exportations « que bien qu'entre 1990 et 2002, le Maroc et la Tunisie enregistrent une percée sur les composants électroniques, ces deux pays ne renforcent essentiellement leurs avantages comparatifs que sur les biens finaux intensifs en travail non qualifié. En 2002, leurs avantages comparatifs avec l'UE portent respectivement pour 80 % et 65 % sur ce type de biens, essentiellement dans le secteur de l'habillement. » Elles en déduisent que le transfert technologique à partir des importations de produits intermédiaires ne s'est pas opéré.

Elles constatent par ailleurs qu'ils continuent à être en situation de désavantage comparatif sur les biens intermédiaires intensifs en travail non qualifié (importations de produits textiles intermédiaires, fibres et tissus), ce qui prouve qu'ils n'ont pas assuré de montée en gamme dans leur principal secteur de spécialisation et « qu'ils restent sur des schémas de sous-traitance passive avec des donneurs d'ordre européens ». Elles en concluent qu'assez paradoxalement c'est avec le reste du monde que le Maroc et la Tunisie réussissent à dynamiser en partie leurs avantages

comparatifs, alors qu'avec l'UE ils renforcent plutôt leurs avantages comparatifs traditionnels<sup>24</sup>.

## **CONCLUSION : Pour une refondation de la relation euro-méditerranéenne**

Refonder la relation euro-méditerranéenne revient à reposer au préalable, de part et d'autre, la question des enjeux stratégiques du « partenariat » même si certains auteurs pensent que les pays de la rive sud méditerranéenne ne « peuvent (que) se saisir de l'offre de coopération de l'Union européenne et tenter de faire évoluer leur stratégie propre dans la sphère de coopération qu'elle instaure mais (qu') ils n'ont pas comme les acteurs européens prise sur son élaboration (et qu') ils ne sont pas vraiment partie prenante à la politique commune méditerranéenne ». J.R Henry(2000)<sup>25</sup>

Les enjeux stratégiques de l'Europe au Maghreb central continuent de s'articuler principalement autour de l'approvisionnement en énergie (Benbekhti, 2013 ; IPAMED 2007 ; Hugon 2009) et du contrôle des flux migratoires (Hugon ,2009). Et pour le Maghreb, quelle place pour dans une Europe en crise ? La « crise économique » qui s'est installée en Europe (en vérité un changement structurel) et les révoltes dans les pays de la rive sud auront-elles un impact sur la relation euro-méditerranéenne et peut-on imaginer un « revamping » des partenariats ? (Benbekhti, 2013)<sup>26</sup>. Le Maghreb apparaîtra t il davantage comme un problème et la Méditerranée une clôture (Dazugan, 2007) comme le laisse à penser les plans d'action de la PEV<sup>27</sup>?

Faut-il attendre que les nouveaux pays de l'UE convergent vers les anciens en termes salariaux pour pouvoir espérer pour le Maghreb une intégration dans des activités de montage ? Cela semble peu probable : le processus d'élargissement se poursuivant à l'Est de l'Europe, de nouveaux pays vont prendre le relais des premiers PECO dans les délocalisations accès sur la réduction des coûts salariaux.

---

<sup>24</sup> Notamment dans le secteur de la chimie et des composants électroniques, selon l'étude menée par Palméro et Roux (2004) op. cit

<sup>25</sup> J.R Henry in « Politiques méditerranéennes entre logique étatique et espace civil ; une réflexion franco allemande » ed Khartala. IREMAM. (2000)

<sup>26</sup> Benbekhti (2013) « Europe/Méditerranée : Enjeux stratégiques et retour du soleil ! » Séminaire ; Institut de la Méditerranée, IEMED, Barcelone

<sup>27</sup> Les plans d'action de la PEV (Politique Européenne de Voisinage) ont pour objectifs « la sécurité et la stabilité régionale" par le biais de « la coopération pour prévenir et combattre le terrorisme » et la « coopération dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine »

Du côté sud de la rive méditerranéenne, l'édifice européen que la crise financière est en train de fissurer fait prendre conscience que l'arrimage des pays du Maghreb à l'Europe n'est pas exempt de risques pour leur développement économique, surtout dans un contexte de transition politique (Benbekhti, 2013<sup>28</sup>). Comme nous l'avons montré plus haut les retombées escomptées du processus de Barcelone en termes de croissance économique ont été en deçà des attentes. Du côté de la rive nord la question du rapport à la rive sud est encore ambigu. Réservoir de croissance pour des entreprises européennes en perte de compétitivité dans un contexte d'irrésistible expansion des économies asiatiques, marché en expansion rapide, ou encore zone d'immigration qui viendrait, en temps de crise exercer une pression supplémentaire dans un contexte social troublé ? Le Maghreb peut-il constituer une base pour la relance économique de l'Europe ? Et pour les pays du sud l'Europe est elle réellement la voie la plus sûre d'intégrer les processus mondiaux de production ?

---

<sup>28</sup> Benbekhti (2013), op cit.

## Bibliographie

- Adda J. et Colin R. (1990), « Est –Sud : les risques d'éviction » in Revue de l'OFCE : *Observations et diagnostics économiques*, n°34, p327-358
- Bénassy-Quéré et alii(2007) « Institutional Determinants of Foreign Direct Investment », *The World Economy* doi: 10.1111/j.1467-9701.2007.01022.x
- Benbekhti O. (2013) « Europe/Méditerranée : Enjeux stratégiques et retour du soleil ! » Séminaire; Institut de la Méditerranée, IEMED, Barcelone
- Boukha R, et Zatl N, (2000), « L'IDE dans le bassin Méditerranéen : ses déterminants et son effet sur la croissance économique », Femise Research Program
- Ciešlik A., Hagemeyer J. (2009) « Assessing the impact of the EU-sponsored trade liberalization in the MENA countries » MPRA Paper No. 37131
- Dazugan F.F. (2008) « Le Maroc et le Maghreb : charnière ou périphérie dans la géographie mondiale ?in Actes du Forum III « Maroc 2030 dans l'espace Maghreb : Approches d'une nouvelle géographie économique
- Ferguene A. et Ben Hamida, E. (1998) « Les implantations d'entreprises off shore en Tunisie : quelles retombées sur l'économie ? » (pp. 50-68), *Monde arabe, Maghreb-Machrek*, n° 160.
- Guigou J.L. « La reconnexion des Nord et des Suds : l'émergence de la région méditerranéenne. La théorie des quartiers d'orange »in in Actes du Forum III « Maroc 2030 dans l'espace Maghreb : Approches d'une nouvelle géographie économique
- Henry J.R.(2000), « Politiques méditerranéennes entre logique étatique et espace civil ; une réflexion franco allemande » ed Khartala. IREMAM.
- Hibou B, Meddeb H, Hamdi M. (2011) « la Tunisie d'après le 14 janvier et son économie politique et sociale ; les enjeux d'une reconfiguration de la politique européenne » ; Editeur : Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme
- Hibou B., (2003) « Le Partenariat en réanimation bureaucratique », *Critique internationale*, 2003/1 no 18, p. 117-128. DOI : 10.3917/cii.018.0117
- Hibou B., « les faces cachées du Partenariat euro-méditerranéen », *Critique internationale*, 2003/1 no 18, p. 114-116. DOI : 10.3917/cii.018.0114
- Hibou B., Martinez L., (1998), « Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ? » in *Les Études du CER I*, N° 47 - novembre 1998
- HUGON P., (1999), « les accords de libre échange avec les pays du sud et de l'est de la méditerranée- entre la régionalisation etv la mondialisation », revue *région et développement*, n°9
- Kebabdjan G., (1995) : « Le libre échange euro-maghrébin », Revue Tiers Monde, 144.
- Meon, P.G, Sekkat, K. (2005) “Does Corruption Grease or Sand the Wheels of Growth.” *Public Choice*. Vol. 122: 69-97.

Michalet C.A (2002), Qu'est-ce que la mondialisation ? Ed. La Découverte  
Olfa L., (2003) « L'enjeu de l'islamisme au cœur du processus de Barcelone », *Critique internationale*, 2003/1 no 18, p. 129-142. DOI : 10.3917/cii.018.0129  
Zatla N. (2006) « L'investissement direct étranger dans la rive sud méditerranéenne, ses déterminants et ses effets sur la croissance » : thèse de Doctorat d'État.

Actes du Forum III (2007) « Maroc 2030 dans l'espace Maghreb : approches d'une nouvelle géographie économique. »  
ANIMA, rapport 2011  
Banque Africaine de Développement, Rapport 2013 « Croissance résiliente et intégration »  
FEMISE(2012), Rapport sur le partenariat euro-méditerranéen « La saison des choix ».  
IPEMED(2007), Bilan quinquennal  
Le cercle des économistes « 5+5 » (2004) : L'ambition d'une association renforcée  
OTAN (2005), « le Maghreb stratégique » publication du Collège de défense de l'OTAN.  
World investment report (WIR) 2013  
World Development Indicators (WDI 2013, WDI 2008)